

Dossier de Presse



Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

« Bretagne Très Haut Débit »



Rennes, le 13 octobre 2014 – Le projet « Bretagne Très Haut Débit », porté par Mégalis Bretagne, Syndicat mixte de coopération territoriale, concerne plus de 90% du territoire breton, soit 60% de la population. Ce projet, dont la première phase de déploiement vient d'être lancée, est soutenu par l'Etat et la Caisse des Dépôts dans le cadre du plan France Très Haut Débit :

- une subvention de plus de 150 millions d'euros a été accordée, par décision du Premier Ministre en juillet 2014, à Mégalis au titre du Fonds National pour la Société Numérique (FSN)¹ du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ;
- un contrat de prêt sur fonds d'épargne d'un montant total de 20 millions d'euros est signé ce jour par Jean-Yves Le Drian, président de Mégalis Bretagne, et Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts.

Le Très Haut Débit pour 100% des foyers bretons à l'horizon 2030

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030. Ce projet présente un coût total estimé à 2 milliards d'euros.

La première phase de ce projet, dont le coût global est évalué à 423 millions d'euros, prévoit pour la période 2014-2018 :

- un programme de 174 opérations de montée en débit, dont le montant est évalué à 32 millions d'euros ;
- le déploiement de 220 000 prises optiques sur le territoire (avec un nombre de prises équivalent dans les villes moyennes et dans les zones rurales), pour un montant de 383 millions d'euros.

Le financement de cette première phase est assuré à hauteur de 47 % par les collectivités bretonnes (région, départements, établissements publics de coopération intercommunale qui assurent à eux seuls 25% du financement) et à hauteur de 44 % par des subventions de l'Etat (FSN) et de l'Union européenne (FEDER). Les 35 millions d'euros restant sont financés par Mégalis Bretagne.

La Caisse des Dépôts, un partenaire engagé pour le déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Mobilisée pour accompagner les politiques de développement du numérique en faveur d'un aménagement équilibré des territoires, la Caisse des Dépôts a souhaité accompagner Mégalis Bretagne dans la transformation numérique du territoire breton.

En effet, depuis 2010, elle apporte son expertise en matière d'ingénierie financière et de projet ainsi que ses financements, pour généraliser les équipements THD en Bretagne et réduire la

¹ Géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

fracture numérique. Ainsi, elle a accompagné la réalisation du Schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) et des Schémas directeurs d'aménagement numérique (SDAN) qui ont permis l'élaboration et la concertation sur le projet THD à l'échelle régionale. Elle a ensuite accompagné Mégalis Bretagne dans le montage opérationnel et financier de ce projet, en constituant notamment une équipe dédiée.

Un prêt sur fonds d'épargne de 20 millions d'euros permettra à Mégalis Bretagne de financer sa participation dans le projet « Bretagne Très Haut Débit ». Ce prêt bénéficie d'une garantie de 50% apportée par la Région Bretagne et par le Département du Morbihan.

Par ailleurs, au titre de cette première phase du projet, la Caisse des Dépôts accompagne plus largement les collectivités locales membres du Syndicat mixte de coopération territoriale puisque, à ce jour, 6 établissements publics de coopération intercommunale bénéficient d'un total de 4,7 millions d'euros d'offre de prêts sur fonds d'épargne pour financer leur participation au projet.

A propos du Syndicat mixte Mégalis Bretagne

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne, chargé de mettre en œuvre le projet Bretagne Très Haut Débit, regroupe aujourd'hui 107 membres :

- la Région Bretagne,
- les conseils généraux des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan,
- les 11 communautés d'agglomération,
- les 91 Communautés de communes de Bretagne.

Le Syndicat mixte a également pour mission d'encourager le développement des usages des réseaux de communications électroniques et de favoriser le développement de l'administration électronique, notamment à travers le développement de services numériques et l'accompagnement à leur usage.

www.e-megalisbretagne.org

A propos du Programme d'Investissements d'Avenir piloté par le commissariat général à l'Investissement

Doté de 47 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Commissariat Général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Cinq priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur et la formation,
- le développement durable,
- la recherche,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique.

La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs, dont le groupe Caisse des Dépôts.

Le Groupe gère ainsi 13,7 milliards d'euros déclinés en 19 conventions dont le Fonds National pour la Société Numérique (FSN). Doté de 2,486 milliards d'euros, le FSN a été mis en place dans le cadre du développement de l'Economie numérique. Il intervient en subventions, fonds propres, quasi-fonds propres ou prêts et répond à deux objectifs :

- Action 01 : accélérer le déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit, en lien avec la Mission Très Haut Débit (1,77 milliards d'euros) qui pilote le Plan France Très Haut Débit.
- Action 02 : soutenir le développement de nouveaux usages, services et contenus numériques (716 millions d'euros)

www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi

www.francethd.fr

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, tels que le PIA ou l'épargne réglementée, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable. www.caissedesdepots.fr

CONTACTS PRESSE

Mégalis Bretagne : Véronique Massé - veronique.masse@megalisbretagne.org

☎ 06 23 92 26 35

Groupe Caisse des Dépôts : Neyla Bouaïta - servicedepresse@caissedesdepots.fr

☎ 01 58 50 40 00

Bretagne Très Haut Débit : où en est le projet ?



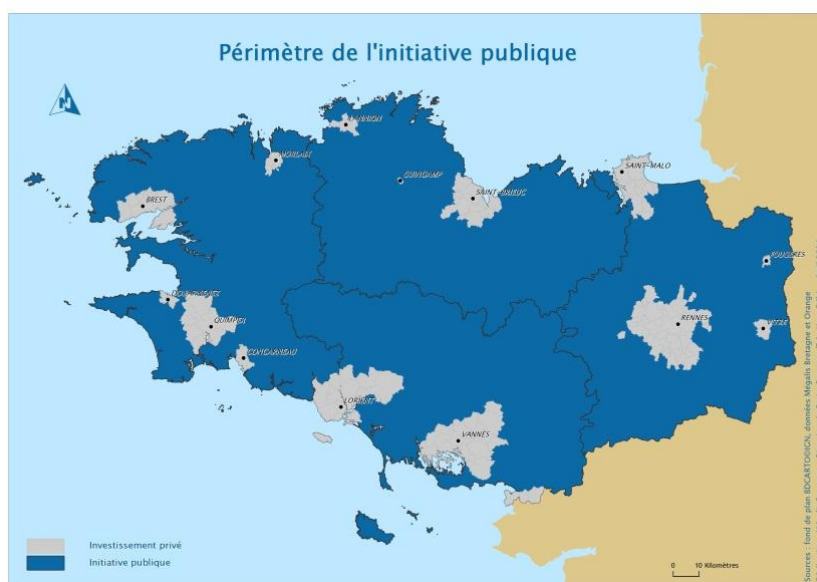
1. Le projet Bretagne Très Haut Débit

L'horizon fixé par le Schéma de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons.

Les opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans certaines villes et agglomérations. En dehors de ces zones ce sont les collectivités territoriales qui déploient des réseaux d'initiative publique (communément appelés « RIP »).

Concrètement :

- en Bretagne, **l'initiative privée concerne 10% du territoire et 40% de la population** : les territoires autour de Brest, Concarneau, Douarnenez, Fougères, Guingamp, Lannion, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint Briec, Saint-Malo, Vannes et Vitré.



- **L'initiative publique, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne donc 90% du territoire breton et 60% de la population.** Afin d'engager ce vaste chantier, une première phase de déploiement s'étendant jusque 2018 a été arrêtée.

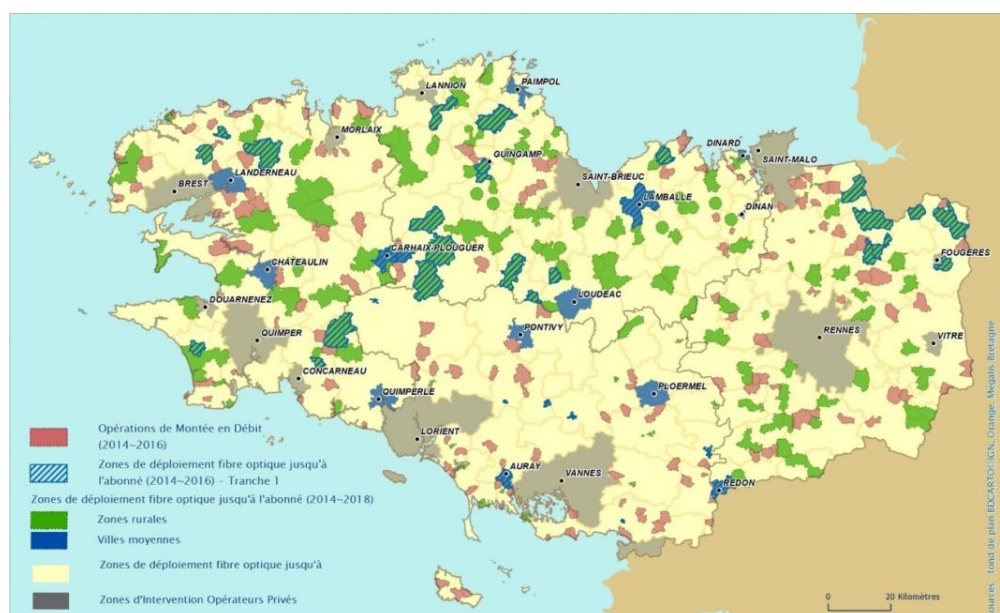
Pour éviter une rupture d'égalité entre les territoires, le déploiement s'opère selon quatre axes :

- un axe « Equilibre » qui consiste à déployer la fibre optique sur les villes moyennes pour éviter un décrochage vis-à-vis des zones couvertes par les investissements privés ;
- un axe « Cohésion » qui consiste à déployer la fibre optique sur des zones rurales « à faible débit », dans une proportion équivalente (1 pour 1) à celle de l'axe équilibre et en même temps ;
- un axe « Economie, Connaissance, Services » qui consiste à déployer la fibre optique vers des sites publics ou des entreprises en fonction des besoins et en complément des autres axes ;
- un axe « Montée vers le très haut débit » pour améliorer les débits dans des zones très mal desservies dans l'attente de la fibre optique. La montée en débit est une opération qui consiste à remplacer les réseaux historiques (cuivre) situés entre les répartiteurs et les « nœuds de raccordement abonnés » (NRA) par des fibres optiques, afin d'améliorer les débits offerts.

2. L'état d'avancement du projet

La première phase de déploiement s'étend jusqu'en 2018

Elle a fait l'objet d'arbitrages par le Syndicat mixte après débat local dans les territoires. Une première tranche de travaux intervenant entre 2014 et 2016 a été engagée.



La construction du réseau de communications électroniques passe donc par des opérations de montée en débit et des opérations de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur (FTTH).

Pour la première tranche de travaux (2014-2016), dont le Syndicat mixte Mecalix Bretagne assure la maîtrise d'ouvrage :

- sur l'axe « Montée vers le très haut débit, 174 sites font d'ores et déjà l'objet d'opérations de montées en débit. Leur mise en service est attendue en 2015 et concerne 50 000 foyers et entreprises.
- sur les deux axes « Equilibre » et « Cohésion ». Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur va concerner dans un premier temps 60 000 prises, notamment les villes d'Auray, de Carhaix, de

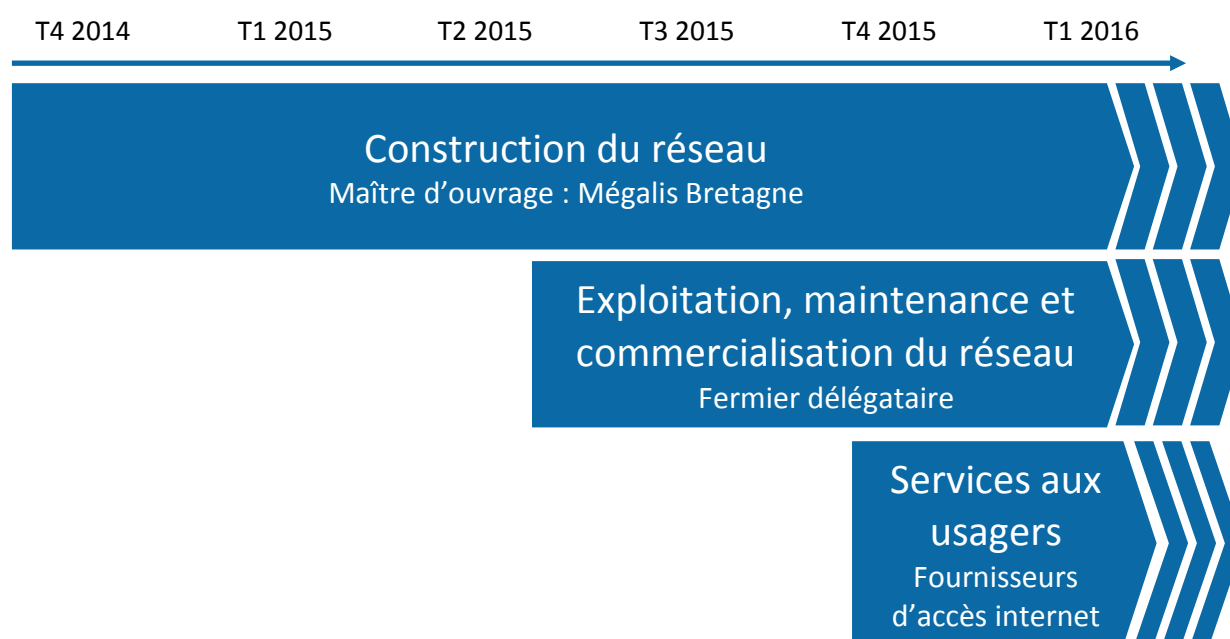
Lamballe et de Redon, ainsi qu'un nombre de prises équivalent en zones rurales où les débits sont les plus faibles. Après l'attribution des marchés de travaux cet été, le chantier de déploiement de la fibre optique est en cours de lancement.

- sur l'axe « Economie, Connaissance, Services », le besoin, la faisabilité et l'opportunité seront étudiés au cas par cas.

Enfin, l'exploitation du réseau sera confiée à un délégataire de service public, qui sera choisi dans les semaines qui viennent, et qui se chargera de :

- la prise en charge du réseau construit par Mégalis Bretagne, au fur et à mesure de sa réalisation,
- la construction des raccordements finaux,
- l'exploitation technique du réseau,
- la commercialisation du réseau auprès des fournisseurs d'accès internet aux particuliers et aux entreprises.

Calendrier du projet :



Zoom sur la construction du réseau :

